

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt-cinq mars à onze heures, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GABORIT, Maire.

Étaient présents : MM.GABORIT-BELIN-HAIRAULT-ROUSSEAU-MINO- DESCHAMPS-BRIAND-PUAUD-BEGUIER- Mmes DA SILVA- - MAGOT- MM.RENGEARD-PARADOT-

Représentés : M.MOUSSERION par M.MINO- M.DIEHL par M.BEGUIER - Mme LEGRAND par BRIAND- Mme CHEDOZEAU par Mme DA SILVA- M.ARNAULT par M.HAIRAULT.

Excusés : M.DUFOUR

Secrétaires de séance : Mme DA SILVA

Date de la convocation : 18/03/2010

Date de l'affichage de la convocation : 18/03/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas de remarques sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 6 et 11 mars 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 11 février 2010

Décisions relatives aux différents travaux

⇒ Démolition/ réhabilitation salle Lucien Chantecaille

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des estimations ont été établies pour la rénovation du bâtiment et pour sa destruction.

- Démolition avec création d'un parking : 41 000€
- Rénovation du bâtiment : 91 000€

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner quant à ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de démolir le bâtiment et d'aménager un parking à son emplacement
- demande à Monsieur Le Maire d'engager la procédure pour mener à bien cette opération (dépôt de permis de démolir, consultation des entreprises).

⇒ Travaux voirie Rue de la Vallée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que l'étude d'aménagement de la voirie de la Rue André Brouillet se prolonge sur la Rue de la Vallée et missionne Monsieur Le Maire pour recruter un maître d'œuvre susceptible de mener à bien ce genre d'opération.

Subvention Escale

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les conseillers municipaux ont été destinataires du dossier de demande de subvention de l'association « l'Escale ».

Au vu de ce dossier, il propose d'attribuer une subvention de 5 000€ à l'association.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 5000€ à l'Association l'Escale.

Gestion du Mini-Bus publicitaire

Monsieur Le Maire rappelle que le mini-bus publicitaire est destiné à être mis à disposition des associations communales et des associations autres que communales apportant une dynamique à la commune. Il appartient au conseil municipal de définir les conditions de mise à disposition.

Monsieur Le Maire propose d'en confier la gestion à l'Association « L'Escale ».

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention :

- Décide de confier la gestion du mini-bus publicitaire à L'Escale et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir
- Décide que la mise à disposition sera gratuite aux associations ci-dessus référencées sous les conditions suivantes : nettoyage extérieure et intérieure du véhicule avant sa remise, remplissage du réservoir avant sa remise.

Vote des taux d'imposition 2010 Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2010. Les taux d'imposition se fixent comme il suit :

Taxe d'habitation : 9,68%

Taxe foncière (bâti) : 17,72%

Taxe foncière (non bâti) : 34,92%

Le produit attendu est le suivant :

Taxe d'habitation : 102 802€

Taxe foncière (bâti) : 191 908€

Taxe foncière (non bâti) : 11 384€

Taxe professionnelle : 112 554€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux relais de la taxe professionnelle à 11,10%.

Vote budget 2010 commune

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2010 commune comme il suit :

Section fonctionnement 1 628 096,09

Section investissement 1 016 715,99

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2010 commune.

Vote tarifs eau 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs eau pour 2010, tarifs qui sont fixés comme il suit :

abonnement 37,44€ H.T

redevance variable 1,01€H.T/m3

prélèvement en eau 0,07€ H.T/m3

Vote budget 2010 eau

Monsieur Le Maire présente le budget primitif eau 2010 comme il suit :

Section fonctionnement 372 461,33€

Section investissement 298 018,67€

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget du service eau 2010.

Vote tarifs 2010 assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs assainissement pour l'année 2010 qui sont fixés comme il suit :

Redevance variable 0,91€ H.T/m3

Redevance fixe 34,03€ H.T

Vote budget assainissement

Monsieur Le Maire présente le budget primitif assainissement 2010 comme il suit :

Section fonctionnement 463 887,04€

Section investissement 1 113 966,80€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget du service assainissement 2010.

Vote compte-administratif 2009 du Lotissement Les petits Prés de Valence

Monsieur Le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux votes.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	724 842,15
	Réalisé :	64 806,13
	Restes à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	724 842,15
	Réalisé :	0,00
	Restes à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 898 384,30
----------	----------	--------------

Réalisé : 363 103,66

Recettes Prévus : 1 898 384,30
Réalisé : 378 103,66

Résultat de clôture de l'exercice :
Investissement : - 64 806,13
Fonctionnement : 15 000

Vote du compte de gestion 2009 établi par le receveur municipal

Monsieur GABORIT Bernard, Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur GABORIT Bernard, Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2009 lotissement les Petits Prés de Valence après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation résultat 2009 Lotissement Les petits Prés de Valence

Monsieur MINO ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2009 :	15 000
- Excédent inscrit sur exercice 2009 :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 000

Investissement

- Résultat de l'exercice 2009	- 64 806,13
- Résultat cumulé au 31/12/2008	- 292 642,15
- Résultat de clôture 2009	- 357 448,28
- Déficit des restes à réaliser	0,00

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent	15 000
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	357 448,28

Vote budget 2010 Lotissement Les petits Prés de Valence

Monsieur MINO ne prend pas part au vote.

Monsieur Le Maire présente le budget primitif lotissement Les petits Prés de Valence 2010 comme il suit :

Section fonctionnement 987 605,49
Section investissement 842 903,37

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif lotissement Les petits Prés de Valence 2010.

Demande d'adhésion Commune de Journet au SIVEER

Monsieur Le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 22 janvier 2010, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER de la commune de JOURNET.

Aussi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Accepte la demande d'adhésion au SIVEER de la commune de JOURNET
- ⇒ Autorise Monsieur Le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur Le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

○ **Acquisition vestiaires salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la facture de l'entreprise KGMAT Collectivité d'un montant de 1 150,07€ TTC relative à l'acquisition de vestiaires pour la salle des fêtes à la section investissement du budget commune.

○ **Acquisition dévidoirs et sacs « Sacs à crottes »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la facture de l'entreprise SAK-PLAST d'un montant de 539,49€ TTC relative à l'acquisition de dévidoirs et sacs « Sacs à crottes » à la section investissement du budget commune.

○ **Remplacement de lanternes éclairage public**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à la section investissement du budget commune

- ⇒ La facture de la SOREGIE d'un montant de 584,69€ TTC pour le remplacement d'une lanterne d'éclairage public à Montaigu
- ⇒ La facture de la SOREGIE d'un montant de 593,54€ TTC pour le remplacement d'une lanterne d'éclairage public au Tuffaud
- ⇒ La facture de la SOREGIE d'un montant de 1 914,35€ TTC pour l'extension d'une lanterne à Chez Géron

○ **Commission environnement**

La commission propose l'acquisition de 2 jardinières d'un montant total de 1 717,93€ TTC à BUTTON INDUSTRIES pour les placer devant la Mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette dépense et décide de l'affecter à la section investissement du budget commune.

La commission propose également la réalisation par les employés communaux de 2 arcades sur des bacs à fleur à placer à deux entrées de ville. Le montant des matériaux s'élève à 1 500€ TTC.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide d'affecter la dépense à la section investissement du budget commune. Le montant de la dépense fera l'objet de factures de différents fournisseurs.

- **Compte-rendu des commissions**

Monsieur Le Maire rappelle que les rapporteurs des commissions doivent établir à destinations des conseillers municipaux des comptes-rendus du travail des commissions ou faire inscrire le compte-rendu à l'ordre du jour de la réunion de conseil municipal.

- **Bureau de vote**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que les conseillers vont être destinataires d'une information sur la tenue des bureaux de vote (aspect réglementaire) et ceci avant le prochain scrutin de 2011.

- **Renouvellement CAD**

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé départemental arrive à son terme le 31 mars 2010. Les services départementaux accordent une dérogation de 6 mois dans un premier temps. Monsieur Le Maire explique que la mission première de cette personne était la mise en place et l'animation des jardins familiaux et solidaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Décide de renouveler le contrat aidé départemental pour 6 mois à compter du 1^{er} avril 2010

⇒ Donne pouvoir au Maire pour renouveler le contrat à la fin des 6 mois si une nouvelle dérogation est acceptée

⇒ Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail, les avenants éventuels au contrat et le convention avec le département

- **Fonds de concours de la CCRC**

Suite à la modification statutaire de la CCRC, un fonds de concours a été mis en place pour les communes. Pour mémoire, l'assiette du calcul sur toute la durée est le produit fiscal 2009, toutes taxes confondues, hors les allocations compensatrices.

Ce produit s'élève pour Couhé à 412 884 €.

Sur la base d'environ 4%, le calcul annuel du fonds de concours donne 17 135 € soit un montant arrondi à 68 600 € en cumul pour le restant du mandat.

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que le Conseil Général a pris la décision financer des projets dans la mesure où la totalité des subventions ne dépassent pas 40% du montant H.T des projets. (à la charge de la commune minimum 60%)

- **CAE service administratif**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que conformément à ses délibérations une personne a été recrutée en CAE aux écoles pour encadrer les enfants, une personne a été recrutée en CAE pour faire le ménage aux écoles et une personne a été recrutée en CAE pour le service administratif. Or cette dernière personne est en congé maladie. Pour autant, les besoins en personnel se font sentir au secrétariat.

Il propose donc de recruter un deuxième CAE de 24 heures pour le service administratif afin de répondre aux besoins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Décide de recruter une personne en CAE pour le service administratif à raison de 24 heures semaine pour une durée de 6 mois
- ⇒ Donne le pouvoir au maire de renouveler le contrat au-delà des 6 mois en fonction des besoins de service
- ⇒ Autorise Le maire à signer les contrats de travail, les avenants éventuels au contrat de travail et l'avenant avec l'Etat

QUESTIONS DES CONSEILLERS

E.PUAUD : - s'est renseigné auprès de la commune de l'Isle Jourdain pour savoir comment étaient réglés les repas au collège. La commune règle les repas pris et n'a pas de forfait comme à Couhé.

- L'opération « un fruit à la récré » va débiter sur l'école maternelle et l'école primaire au mois d'avril. 1 fruit sera donné une fois par semaine. Marie-Claude GOUJON ou Florence PEIGNAUX organisera la distribution.

- demande si un compte-rendu de la réunion du SAGE a été transmis.

R : la Mairie n'a rien reçu.

M.MINO : rappelle que la Gazette va sortir vers le 15 avril et que les articles doivent lui être transmis rapidement.